Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 014-241400415-20231206-D150_101123-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 2 novembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 37

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGLART, Fabienne LOUIS, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Patrice ROBERT, Régine CURZYDLO, pouvoir à Philippe AUGIER, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, David MULLER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, pouvoir à Dominique VAUTIER, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Monsieur David REVERT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D150_101123

DECHETERIES INTERCOMMUNALES - REGLEMENT INTERIEUR
Modifications - Autorisation

Pour rappel, le Conseil communautaire, réuni le 23 avril 2014, a adopté le règlement intérieur de déchèteries intercommunales. Ce règlement a été modifié le 1er janvier 2017 et le 1er avril 2019. Il détermine les règles applicables en déchèterie pour les usagers comme pour les gardiens.

Depuis 2021, les nouvelles déchèteries sont dotées d'outils qui permettent un suivi plus précis de l'activité (comme la fréquentation, les tonnages, les

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 014-241400415-20231206-D150_101123-DE

coûts, …) et il a été constaté que la fréquentation était très faible le dimanche et en semaine après 17h30.
Il faut également préciser que chaque année le coût de traitement des déchets augmente, notamment à cause de l'évolution de la Taxe Générale sur les Activité Polluantes (TGAP).
Enfin, de plus en plus de déchets sont acceptés et triés afin de réduire l'impact global du traitement des déchets sur notre environnement.

Un travail a donc été mené afin d'ajuster le règlement de déchèterie et de prendre en compte ces nouveaux éléments. En conséquence, les membres de la Commission « Environnement – Qualité de la Vie », réunis les 15 juin 2023 et 8 septembre 2023, proposent :

- d'appliquer des nouveaux horaires d'accès aux déchèteries intercommunales :

	VILLERS-SUR-MER	CROIX-SONNET (Touques)
Lundi	8h30 – 12h et 13h30 – 17h30	8h30 – 12h et 13h30 – 17h30
Mardi	8h30 – 12h	8h30 – 12h et 13h30 – 17h30
Mercredi	8h30 – 12h et 13h30 – 17h30	8h30 – 12h et 13h30 – 17h30
Jeudi	8h30 – 12h et 13h30 – 17h30	8h30 – 12h
Vendredi	8h30 – 12h et 13h30 – 17h30	8h30 – 12h et 13h30 – 17h30
Samedi	8h30 – 12h et 13h30 – 17h30	8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

- d'appliquer les nouveaux tarifs, en intégrant l'évolution de la TGAP :

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 014-241400415-20231206-D150_101123-DE

		CONVENTION					
		Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025
	Unité	€ TTC/t	€ TTC/t	€ TTC/t	€ TTC/t	€ TTC/t	€ TTC/t
Encombrants non-incinérables	t	139,50 €	167,50 €	174,50 €	158,50 €	186,50 €	193,50 €
Encombrants incinérables	t	122,50 €	128,50 €	129,50 €	141,50 €	147,50 €	148,50 €
Gravats inertes	t	16,00 €	44,00 €	51,00 €	23,00 €	51,00 €	58,00 €
Déchets verts	t	28,50 €	31,50 €	31,50 €	33,50 €	31,50 €	37,00 €
Bois	t	52,50 €	58,00 €	58,00 €	62,50 €	58,00 €	69,00 €
Déchets mixtes gravats/encombrants	t	139,50 €	167,50 €	174,50 €	158,50 €	186,50 €	193,50 €
Déchets mixtes déchets verts/bois	t	52,50 €	58,00 €	58,00 €	62,50 €	58,00 €	69,00 €
Déchets à caractère polluant	t	2,00 €	2,06 €	2,07 €	2,00 €	2,06 €	2,07 €
Entreprises d'insertion, associations caritatives et structures publiques (sauf communes membres de la 4CF)							
Ensemble des déchets déposés (encombrants, gravats, déchets verts, ...)	t	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €

- D'inclure les nouveaux déchets acceptés.

Il est donc proposé au Conseil de bien vouloir adopter ce règlement intérieur des déchèteries modifié et de décider de son application au 1er janvier 2024.

Après avis favorable de la commission « Environnement – Qualité de la vie » en date du 8 septembre 2023 et du Bureau des Maires du 20 octobre 2023, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Adopter le règlement intérieur des déchèteries modifié suivant les termes visés ci-dessus,
- Décider de son application, à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOPTE le Règlement Intérieur des déchèteries modifié suivant les termes visés ci-dessus,

DECIDE de son application, à compter du 1er janvier 2024.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 014-241400415-20231206-D150_101123-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : DAVID REVERT
Date de signature : 12/12/2023
Qualité : D.Revert - Secrétaire de séance

David REVERT
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 06/12/2023
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org